



Par e-mail : gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Berne, 29 octobre 2024

Consultation : Modification de la loi sur les installations électriques (Accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

La révision de la loi sur les installations électriques portée à consultation a pour objectif d'accélérer les procédures relatives à l'extension et à la transformation des réseaux électriques. Ce projet est motivé par les besoins conséquents en matière d'assainissement, l'urgence que revêt l'extension du réseau de transport d'électricité et la nécessité toujours plus grande de transformation du réseau en raison de la décarbonation. Pour y parvenir, diverses mesures sont proposées, incluant des modifications de la loi sur les installations électriques et de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

La qualité du réseau électrique doit être à la hauteur des ambitions énergétiques suisses

Dans les grandes lignes, Le Centre accueille favorablement le projet d'accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques. Engagé fermement en faveur de la sécurité de l'approvisionnement énergétique et du développement rapide des énergies renouvelables indigènes, Le Centre est conscient que la modernisation et l'extension des réseaux électriques sont indispensables pour accompagner et assurer cette transition. Actuellement, l'état du réseau n'est pas satisfaisant, nécessitant une intervention rapide au cours de la prochaine décennie. De plus, la sécurité de l'exploitation ainsi que l'efficacité et la performance sont menacées par les goulets d'étranglement qui perturbent le réseau électrique. Or, bien que le besoin soit avéré, les travaux en la matière n'avancent que très lentement. Force est de constater que les procédures peuvent parfois durer entre 10 à 20 ans, ce qui est un frein majeur à un déploiement suffisamment rapide ainsi qu'à la sécurité de l'investissement. À cela s'ajoute le fait que le développement des énergies renouvelables entraîne avec lui une nouvelle réalité qui nécessite un passage progressif d'une production centralisée à une production décentralisée, laquelle requiert une extension du réseau.

Tous ces éléments soulignent un besoin avéré et pressant, c'est pourquoi Le Centre appelle de ses vœux des changements significatifs pour réduire ces délais et faciliter la transition énergétique. Le Centre soutient donc les mesures proposées portant sur l'assainissement des lignes existantes ainsi que sur l'accélération des procédures pour les installations du réseau de transports. Le Centre est en principe favorable à l'introduction de la ligne aérienne, sous réserve qu'elle fasse l'objet d'une pesée d'intérêts avec la ligne souterraine. Le principe de la pesée d'intérêts permet de prendre en compte les sensibilités des populations des régions concernées, ce qui peut également permettre in fine une meilleure acceptation.



Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Pr sident Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secr taire g n rale Le Centre Suisse